

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : ENJEUX ET RÉFLEXIONS DES COLLECTIVITÉS

➔ **Les collectivités doivent s'interroger sur plusieurs problématiques liées à l'éclairage public dans le contexte de la crise énergétique : extinction nocturne partielle, rénovation des installations, équipements connectés, etc.**

L'éclairage extérieur est généralement installé dans le cadre de la sécurité afin de répondre aux pouvoirs de police du maire. Au-delà de cette fonction de base, il participe également à l'animation nocturne de la cité, la valorisation du patrimoine, la promotion de la ville avec son approche festive.

Devant faire face à l'augmentation brutale des coûts de l'énergie, les villes qui jusque-là ne le faisaient pas pour la plupart, ont été contraintes d'éteindre partiellement (dimension temporelle ou spatiale) leurs installations, en consultant à minima la population et en réfléchissant à ce qui doit rester allumé (cœur de ville, points de conflit...), ce qui peut rester en service (les luminaires source LED), et ce qui peut donc être éteint, tout en prenant en compte les risques que peut supporter le maire comme l'a rappelé le ministère de l'Intérieur à deux reprises au Sénat depuis le début de l'année.

Une fois cette phase passée, il convient de s'interroger sur la problématique suivante : rénove-t-on afin d'assurer un niveau d'éclairement pour rendre son rôle à l'éclairage extérieur, ou laisse-t-on les installations éteintes ?

Les villes optent généralement pour la rénovation tout en étant sobres énergétiquement (adaptation de l'éclairage aux usages tout en préservant une qualité de lumière) et en limitant les nuisances lumineuses. Les contraintes techniques de modernisation des installations, les bonnes pratiques, peuvent être un frein si elles ne sont pas bien appréhendées. L'investissement est également à la hauteur des objectifs recherchés, avec en parallèle, des temps de retour qui peuvent être très courts (cinq ans si le luminaire seul est remplacé).

Par ailleurs, le passage de l'éclairage « électrique » (à ampoule), à l'éclairage « électronique » (sources

LED) représente une révolution technologique qui, au-delà de l'économie d'énergie, permet à la collectivité de s'ouvrir un champ des possibles inenvisageable auparavant.

En effet, la programmation étendue, le paramétrage des équipements, l'interfaçage possible avec les autres équipements de l'espace public, permettent à la collectivité qui fait le choix de l'investissement plutôt que l'extinction, d'avoir des outils supplémentaires dans la construction de la smart city, sans pour autant y consacrer des budgets dédiés : en investissant dans l'éclairage public rapidement amorti par l'économie d'énergie, on apporte à bon compte la première brique de la ville connectée.

L'intercommunalité amène à se poser d'autres questions que la simple approche urbaine. Les besoins et attentes ne sont pas du même ordre pour une ville où le contexte urbain demande une régulation du trafic de véhicules, et pour un village de quelques centaines d'âmes qui raisonnera plus en termes d'attractivité du territoire, avec le service quotidien possible pour l'usager qui pourra faire le choix d'habiter à la campagne tout en profitant de services « connectés ».

Une approche globale « rurale » de cette thématique amène à se poser des questions qui n'auraient pas lieu d'exister sans ce double besoin. Les réponses obtenues ou encore en cours d'investigation nous disent que la solution magique qui ferait d'une intercommunalité un « smart territoire » n'est qu'illusoire. C'est l'alliance des technologies à notre disposition et de l'évaluation précise des besoins et usages qui permettra à chaque territoire d'aller vers sa smart solution, tout en réalisant des économies de fonctionnement très substantielles. ⚡

PAR



Roger Couillet



Christophe Demesmay

> ROGER COUILLET

responsable éclairage public de la ville de Douai, animateur du collège collectivités de l'Association française de l'éclairage (AFE).

ET

> CHRISTOPHE DEMESMAY

chef du service systèmes et réseaux à la communauté d'agglomération du Grand Besançon, animateur du collège collectivités de l'AFE



↑ **De plus en plus de communes s'engagent dans une démarche d'extinction partielle de leur éclairage public.**